

505 LN 188 / 16

50 11

(1937)

Fermeture complète, les dimanches et jours fériés, d'un certain nombre de gares de la Région Sud-Ouest

Fermeture complète, les dimanches et jours fériés d'un certain nombre de gares de la Région Sud-Ouest

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 17.11.39

(s) C.D.21.11.39 IIbis b)

21 novembre 1939

QU. IIbis - Compte rendu de la délégation de pouvoirs donnée par le C.D. dans sa séance du 30 août 1939.

P.V. COURT &  
STENO

M. LE PRESIDENT - D'autre part, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par M. le Président et dont il a été rendu compte au Comité dans sa séance du 5 septembre 1939, M. le Directeur Général a approuvé les affaires suivantes :

b) Fermeture complète, les dimanches et jours fériés, d'un certain nombre de gares de la Région Sud-Ouest.

Ces dispositions, prises en conformité de l'alinéa d) de l'article 19 du Cahier des Charges, doivent entrer immédiatement en vigueur, en raison de la pénurie d'agents de remplacement.

SOCIETE NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

17 novembre 1939

PC. 500/1388

Objet : Fermeture complète  
de certaines gares, les  
dimanches et jours fériés.

D 501 - 35

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 19  
du Cahier des Charges de la S.N.C.F., j'ai l'honneur de vous faire con-  
naître que nous avons reconnu la nécessité d'apporter au régime d'ou-  
verture et de fermeture des gares suivantes, de la Région du Sud-Ouest,  
les dérogations ci-après :

Gares	Services intéressés par la mesure	Dérogations
- Section de ligne de Châtelleraut à Launay -		
Seillé . . . . .	G.V. & P.V.	- Fermeture complète les dimanches et jours fé- riés pendant toute l'année
Leigné-les-Bois . . . . .	-d°-	
Pleumartin . . . . .	-d°-	
La Roche-Posay . . . . .	-d°-	
Yzeures . . . . .	-dca	
- Section de ligne de Montmorillon au Blanc -		
Journet . . . . .	G.V. & P.V.	- Fermeture complète les dimanches et jours fé- riés pendant toute l'année
La Trimouille . . . . .	-d°-	
Liglet . . . . .	-d°-	
St-Hilaire (Indre) . . . . .	-d°-	
St-Aigny-le-Blanc . . . . .	G.V.	
- Section de ligne de Loudun à Châtelleraut -		
Le Bouchet . . . . .	G.V. & P.V.	- Fermeture complète les dimanches et jours fé- riés/toute l'année pendant
Monts-sur-Guesnes . . . . .	-d°-	
Berthegon . . . . .	-d°-	
Savigny-sous-Faye . . . . .	-d°-	
Lençloître . . . . .	-d°-	
St-Genest d'Ambière . . . . .	-d°-	
Scorbé-Clairvaux . . . . .	-d°-	
Châtelleraut-Châteauneuf . . . . .	-d°-	

Monsieur le Ministre des Travaux Publics,  
Direction Générale des Chemins de fer et des Transports (2ème Bureau)  
PARIS.

Gares	Services intéressés par la mesure	Dérogations
- Section de ligne de Montreuil-Bellay à Neuville-du-Poitou -		
La Motte-Bourbon . . . . .	G.V. & P.V.	- Fermeture complète les dimanches et jours fériés pendant toute l'année
St-Léger-de-Montbrillais . . . . .	-d°-	
Les Trois-Moutiers . . . . .	-d°-	
Frontenay-sur-Dives . . . . .	GdV.	
St-Jean-de-Sauves . . . . .	G.V. & P.V.	
Mirebeau-en-Poitou . . . . .	-d°-	
Noiron . . . . .	-d°-	
Blaslay-Chambournay . . . . .	-d°-	
- Section de ligne de Port-Boulet à Port-de-Piles -		
Avoine-Beaumont . . . . .	G.V. & P.V.	- Fermeture complète les dimanches et jours fériés pendant toute l'année
Ligré-Rivière . . . . .	-d°-	
Anché . . . . .	G.V.	
Sazilly . . . . .	G.V. & P.V.	
Tavant . . . . .	G.V.	
L'Île-Bouchard . . . . .	G.V. & P.V.	
Crouzilles . . . . .	-d°-	
Trogues . . . . .	-d°-	
Pouzay . . . . .	-d°-	
Nouâtre-Maillé . . . . .	-d°-	
- Section de ligne de Loudun à Airvault -		
Arçay . . . . .	G.V. & P.V.	- Fermeture complète les dimanches et jours fé- riés pendant toute l'année
Martaize . . . . .	-d°-	
Monecontour-de-Poitou . . . . .	-d°-	
St-Jouin-de-Marnes . . . . .	-d°-	
- Section de ligne d'Etampes à Auneau-Embranchement -		
St-Hilaire-Chalo . . . . .	G.V. & P.V.	- Fermeture complète les dimanches et jours fé- riés pendant toute l'année.
Ste-Escobille . . . . .	-d°-	
Sainville . . . . .	-d°-	
Aunainville-Denonville . . . . .	-d°-	

En raison de la pénurie d'agents de remplacement, ces nouvelles dispositions entreront immédiatement en vigueur et le public en sera informé par voie d'affiches apposées dans les gares intéressées.

J'adresse copie de la présente lettre à M. le Directeur du Service du Contrôle Economique et de Coordination.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Le Directeur Général,  
Signé : LE BESNERAIS